

Comité Technique Local du 26 avril 2022

Fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents

Compte-rendu

Ce CTL faisait suite à 2 réunions informelles sur le sujet qui ont eu lieu respectivement le 24 février et le 15 mars afin d'étudier la recevabilité des propositions des agents.

Nous rappelons que ce fonds fait suite à l'accord signé entre la DG et les organisations syndicales représentatives le 22 octobre 2021.

Ce fonds doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros au niveau national a fait l'objet d'une répartition au sein de chaque Direction en fonction du nombre d'emplois, **l'enveloppe allouée à la DRFIP PACA s'élève à 257 170 €.**

Rappel du principe de base de cet accord :

Il est nécessaire qu'un accord majoritaire des organisations syndicales locales soit trouvé afin que l'argent ne soit pas perdu pour le département et ainsi renvoyé à la DG qui le redistribuera à d'autres départements.

Ces crédits sont distincts de la dotation de fonctionnement et ne visent pas à financer des travaux ou prestations relevant des obligations légales de l'employeur.

Au niveau de la DRFIP PACA, ce sont donc **226 propositions** qui sont remontées à la direction en provenance d'environ une vingtaine de sites du département avec pour un peu plus de la moitié de celles-ci l'attribution de chèques vacances à étendre à tous les agents.

Quatre axes ont été ensuite retenus par la direction pour les propositions compatibles avec l'attribution du fonds :

cadre de vie au travail, démarche éco-responsable, sensibilisation aux innovations et la responsabilité sociale de la DGFIP.

La direction voulait soumettre au vote **le projet de chèques vacances en rang 1** respectant la majorité des propositions du département avec ensuite une déclinaison des autres propositions en définissant un ordre de priorité rang 2 et suivants.

En dernier recours, la direction proposait des bons d'achats collectifs en spécifiant bien qu'ils devraient être conformes à l'objet du fonds et présenter un caractère collectif.

Après lecture des liminaires des 2 organisations syndicales présentes, le débat a essentiellement tourné autour des chèques vacances pour connaître la validité juridique de ce projet.

Cependant, le bénéfice du chèque vacances est soumis à condition de ressources en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) du foyer fiscal auquel appartient le demandeur.

Il pourrait ainsi se heurter à un problème de recevabilité juridique dans le cadre de ce fonds dédié à caractère collectif.

Par conséquent, **FO DGFIP 13** souhaitait voter POUR les chèques vacances sur le projet 1, mais les autres projets devaient être soumis au vote avec accord majoritaire afin d'avoir un plan B en cas de refus du projet 1.

Durant cette séance, l'examen des autres projets n'a pas eu lieu.
Le vote a été effectué sur le projet 1 mais sans accord majoritaire.

FO DGFIP, en syndicat responsable (voir aussi notre liminaire), n'a pas participé au vote de ce projet 1.

Pourquoi ? :

L'accord national prévoit un accord majoritaire, un vote POUR sur l'attribution de chèques vacances sans aucun autre projet, peut conduire la DG à refuser la dotation dans notre département sans possibilité de recours.

Donc l'argent serait définitivement perdu pour notre département qui n'a pas étudié de plan B.

Par notre non-participation au vote, nous espérons une nouvelle phase de négociation.

Sans accord majoritaire sur la disposition du fonds, d'autres départements, négocient actuellement pour trouver un accord avec la possibilité qu'un nouveau CTL soit organisé.

Pour **FO DGFIP**, la DG doit communiquer officiellement sa position sur les chèques vacances avant toute nouvelle réunion, car ce projet est porté depuis le 24 février.

FO DGFIP ne tient pas à perdre cet argent au prétexte de ne soutenir qu'un projet.

Pour conclure, FO DGFIP rappelle que le volet reconnaissance de l'engagement des agents de la DGFIP ne peut constituer un solde de tout compte surtout au regard des sommes modiques consenties par la DG aux agents (à peine 30 millions avec la prime qui avait été versée en fin d'année 2021).

Sachant aussi qu'elle investit sans scrupule des centaines de millions d'euros par an dans le système d'information (SI) pour renforcer l'intelligence artificielle dans le réseau afin d'« absorber » les suppressions d'emplois qu'elle décide chaque année.

Quant à ce fonds alloué à l'amélioration des conditions de travail, il ne peut en aucun cas faire passer l'amère potion du NRP qui n'en finit plus de produire ses effets délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels.